



Nationalité Française - Portugais

Par AlexMG19

Bonjour à tous !

Je suis Portugais, né en France de deux parents portugais. J'ai passé toute ma vie en France et maintenant, à 22 ans, je me demande si je suis automatiquement français, étant donné que je suis né ici et que j'ai atteint l'âge de 18 ans en France.

Si oui, j'ai une question pour remplir le formulaire pour obtenir le certificat de nationalité française, et je suis un peu perdu sur la case à cocher. Est-ce que je dois choisir la case I-C qui indique : "Vous êtes né(e) français du fait de votre naissance en France de parents qui sont soit apatrides soit d'une nationalité étrangère qui ne peut en aucune façon vous être transmise" ?

Enfin, est-ce que je peux conserver ma nationalité portugaise tout en ayant la nationalité française, et donc avoir la double nationalité ?

Par Isadore

Bonjour,

Est-ce que je dois choisir la case I-C qui indique : "Vous êtes né(e) français du fait de votre naissance en France de parents qui sont soit apatrides soit d'une nationalité étrangère qui ne peut en aucune façon vous être transmise" ?

Ben non, puisque vos parents sont Portugais et vous ont transmis leur nationalité.

Par contre vous rentrez visiblement dans la case "enfant né en France de parents étrangers, ayant sa résidence en France au moment de sa majorité et ce depuis au moins cinq ans". Si vous avez toujours résidé en France depuis votre naissance, vous êtes devenu Français à votre majorité.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039366780]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039366780[/url]

Sur le formulaire de demande de CNF, il faut donc se diriger non pas vers la section "Vous êtes né Français", mais "Vous avez acquis la nationalité française". Et là vous bifurquerez vers "II-A Vous avez acquis la nationalité française de plein droit". Normalement, vous relevez de la première case, et de la seconde si vous êtes né à Mayotte.

Enfin, est-ce que je peux conserver ma nationalité portugaise tout en ayant la nationalité française, et donc avoir la double nationalité ?

Oui, vous l'avez déjà de toute façon.